



SYNTHÈSE

ÉTUDE SUR LA PROSTITUTION DES ENFANTS
ET SES LIENS AVEC LA MIGRATION ET LA TRAITE
À OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO

Avril 2016

Des extraits de cette publication peuvent être librement reproduits si et seulement si une reconnaissance est proprement accordée à la source et à ECPAT France et ECPAT Luxembourg.

Droits d'auteur © 2016, ECPAT France et ECPAT Luxembourg

Date de publication : Avril 2016

Conception graphique : Fanny Brelet

Photographies : © Pierre Raimond / haagence.com

Bureau d'ECPAT France à Ouagadougou

(Éradiquer la prostitution infantine, la pornographie mettant en scène des enfants et la traite des enfants à des fins sexuelles)

01 BP 2159 Ouagadougou 01

BURKINA FASO

Avec le soutien financier de :



AIRFRANCE



SOMMAIRE

- 03** CARACTÉRISTIQUES ET AMPLEUR DE LA PROSTITUTION DES ENFANTS
 - 04** Profil des mineures en situation de prostitution
 - 06** Facteurs de vulnérabilité

- 09** PROFIL DES ABUSEURS ET LIEUX DE PROSTITUTION
 - 10** Caractéristiques des lieux de prostitution
 - 11** Profil des abuseurs et types d'actes sexuels demandés
 - 12** Profil des intermédiaires et rémunération

- 13** CADRE LÉGAL ET RECOMMANDATIONS
 - 14** Perception des voies de sortie de la prostitution par les mineures
 - 15** Contexte juridique et institutionnel
 - 16** Recommandations

Introduction

Étude réalisée auprès de 243 jeunes filles en situation de prostitution.

Le Congrès de Stockholm en 1996 a marqué la reconnaissance par 122 pays de l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC).

Il est cependant difficile de disposer de statistiques fiables de par le caractère clandestin du phénomène. En l'absence de recherches sur la prévalence de l'ESEC, ECPAT France et ECPAT Luxembourg, ont réalisé une étude sur la prostitution des enfants à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, en juin 2014.

L'objectif général de l'étude est de contribuer à une meilleure compréhension des liens qui existent entre la mobilité des enfants et leur situation de prostitution.

L'étude a été menée à partir d'une approche quantitative et qualitative et a été réalisée auprès de l'échantillon suivant : 243 jeunes filles en situation de prostitution, 13 institutions publiques et ONG, deux proxénètes. Un contact avait été établi avec un réseau impliquant des garçons mineurs en situation de prostitution, mais l'étude n'a pas permis d'approfondir ce sujet. Seules les jeunes filles en situation de prostitution ont été interrogées.

La présente synthèse est élaborée autour des trois axes suivants : les caractéristiques et l'ampleur de la prostitution des mineures (1), le profil des abuseurs et les lieux de prostitution (2) et le cadre légal et les recommandations (3).

CARACTÉRISTIQUES ET AMPLEUR DE LA PROSTITUTION DES ENFANTS



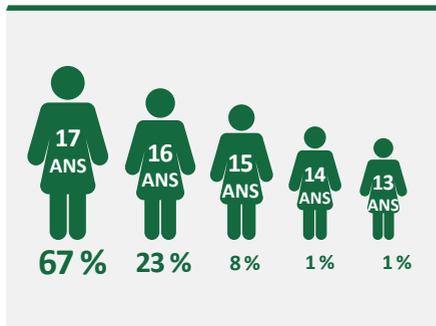
Profil des mineures en situation de prostitution

L'analyse du profil prend en compte l'âge, la scolarisation, la nationalité, la situation matrimoniale et l'activité principale des jeunes filles enquêtées.

Âge moyen des mineures enquêtées

L'âge moyen est de 16 ans et demi avec un minimum de 13 ans et un maximum de 17 ans.

La répartition par tranche d'âge des mineures en situation de prostitution



Scolarisation

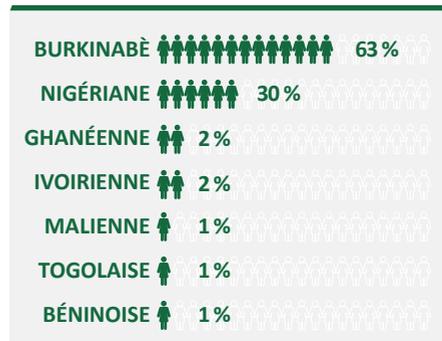
51% des enquêtées sont déscolarisées.

23% des mineures en situation de prostitution sont non scolarisées. 26% sont scolarisées.

Nationalité

La majorité des mineures en situation de prostitution est de nationalité burkinabè (63%), suivie des Nigérianes (30%).

Nationalité des filles en situation de prostitution



Situation matrimoniale

L'analyse de la situation matrimoniale révèle que 92% des enquêtées sont des célibataires. La proportion des divorcées ou séparées est de 2%, celles en union libre ou mariées de 6%.

Il ressort de l'analyse des données sur l'environnement familial qu'en dépit de leur jeune âge, 33% des jeunes filles enquêtées ont un enfant, et 7% ont deux enfants.

En somme, 39% des mineures interrogées sont des filles mères.

36% des mineures enquêtées vivent seules contre 10% vivant avec les deux parents et 7% des mineures vivant avec leurs conjoints. Par ailleurs, 23% vivent avec une personne sans lien de parenté. On remarque que 34% ont quitté leurs parents par désir d'indépendance précoce.

Activité principale

51% des enquêtées déclarent la prostitution comme leur activité principale. Mais certaines enquêtées ont une autre activité : on y compte des serveuses (9%) ainsi que des élèves et des étudiantes (7%). Une proportion relativement élevée de 16% a déclaré n'avoir aucune occupation principale.



Facteurs de vulnérabilité

Plus d'une enquêtée sur 4 a été victime d'abus sexuels ou de viol avant son entrée en prostitution.

Les facteurs de vulnérabilité se situent à deux niveaux, à savoir :

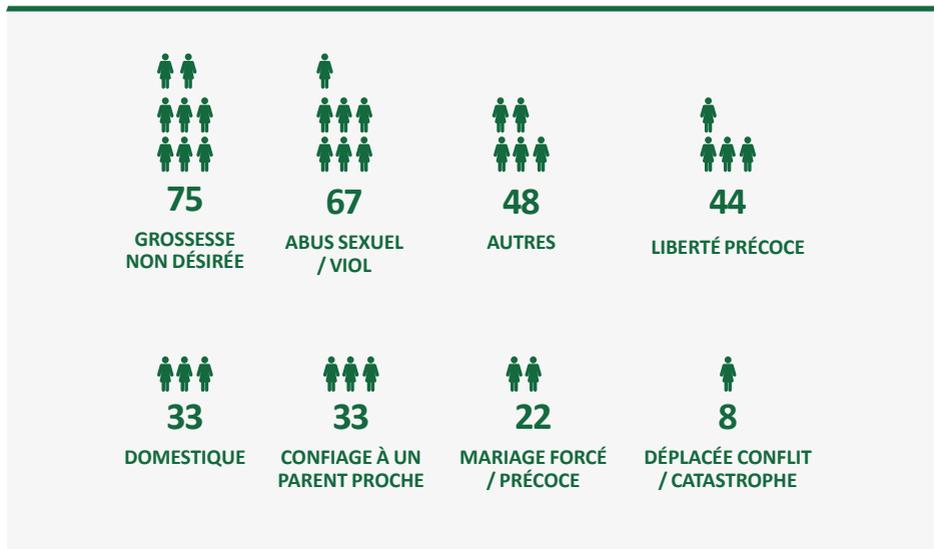
- Les situations sociales vécues avant l'entrée dans la prostitution.
- Les raisons de la poursuite de la pratique de la prostitution.

Le lien entre des antécédents de violences sexuelles et l'entrée dans la prostitution est très fort, sans être systématique.

Les résultats présentés dans le graphique 3 montrent que plus d'une enquêtée sur 4 a été victime d'abus sexuels/viol avant son entrée dans la prostitution. Aussi, plus de 3 enquêtées sur 10 ont connu des grossesses non désirées avant même de se retrouver en situation de prostitution. Près d'une mineure sur 10 a été en condition de mariage d'enfants avant son entrée dans la prostitution.

Situations sociales vécues avant la situation prostitution

sur un effectif total de 243 filles

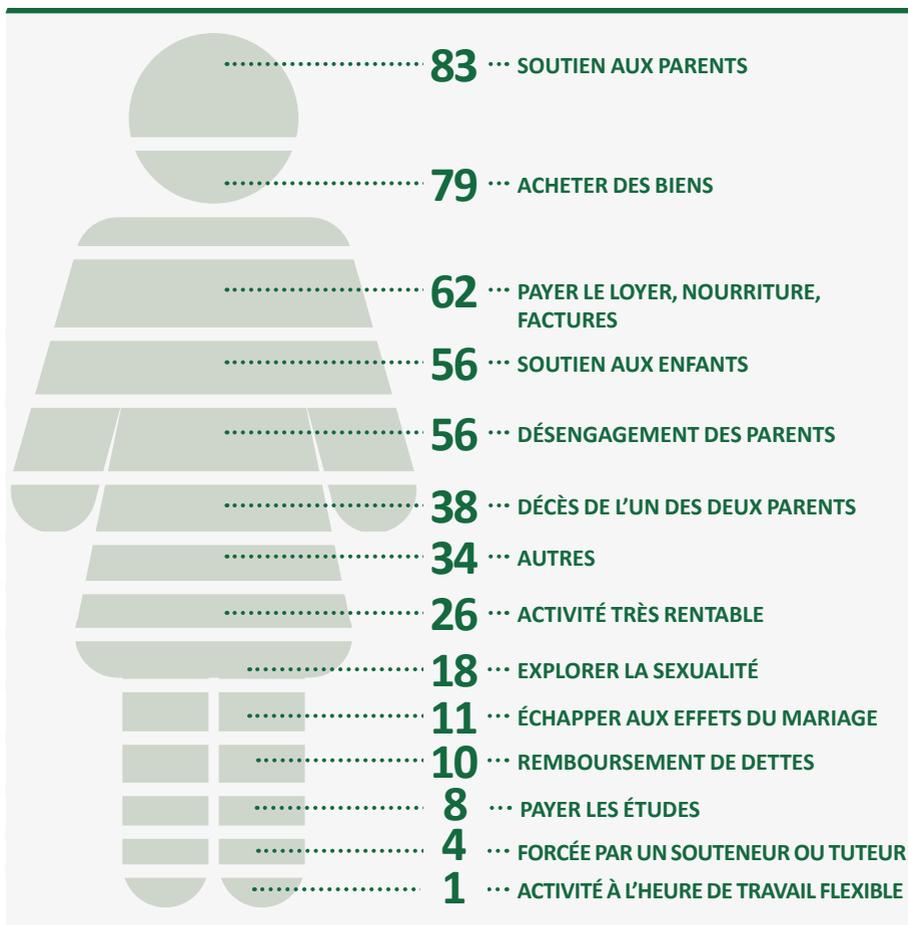


En dépit de leur très jeune âge, bon nombre des mineures interrogées assument des charges et responsabilités familiales.

En effet, 83 filles sur 243 soutiennent leurs parents, 62 payent leurs loyers, nourritures, factures et 56 soutiennent leurs enfants avec les revenus gagnés de la prostitution. Le gain mensuel d'une fille mineure en situation de prostitution à plein temps est estimé à 720 000 Frcs CFA, ce qui représente un enjeu majeur pour les voies de sorties de la prostitution (voir graphiques ci-dessous).

Raisons de poursuite de la prostitution

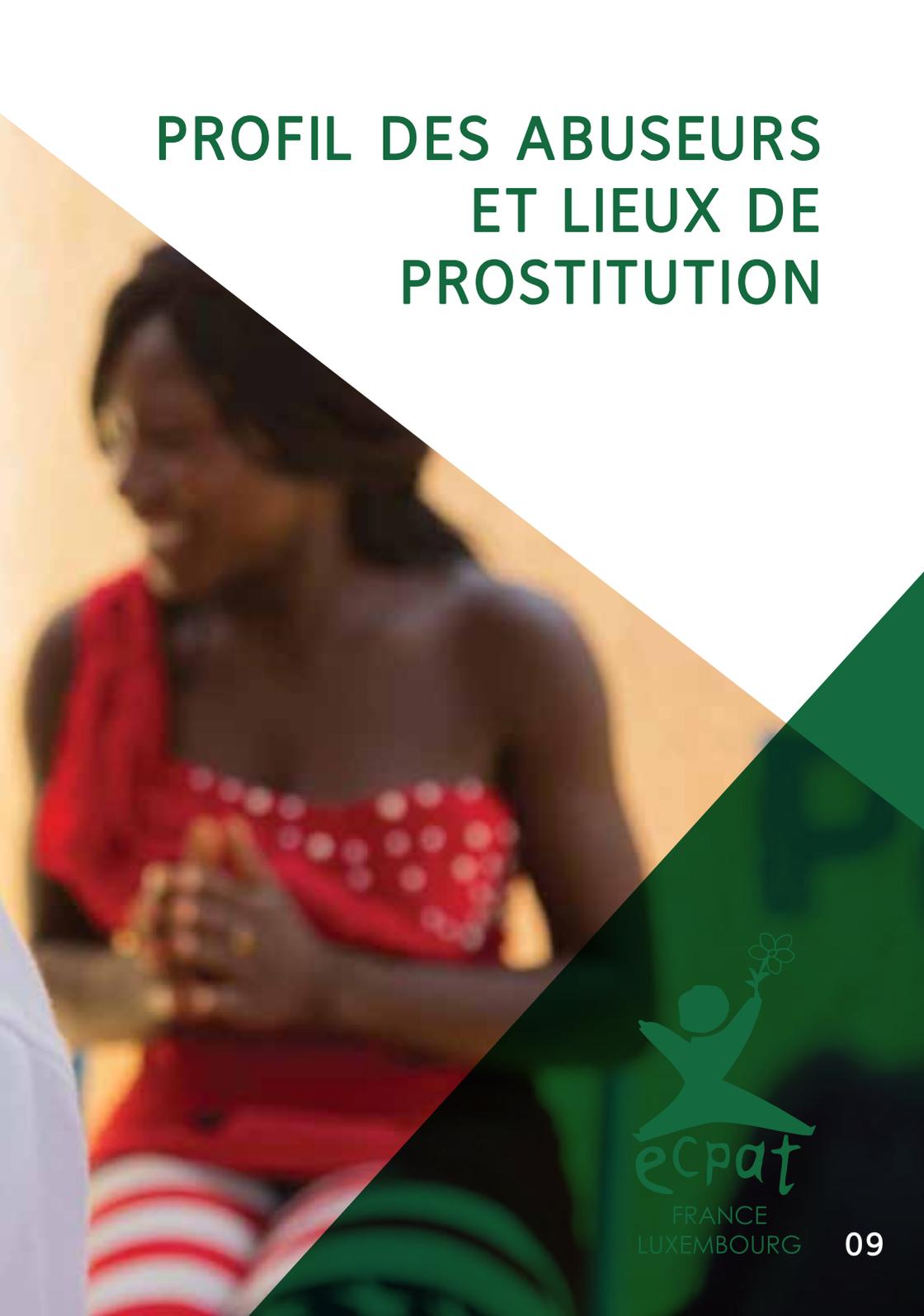
sur un effectif total de 243 filles



Estimation financière, en FCFA, des contreparties reçues en service, nature ou faveur par jour, semaine, mois et année



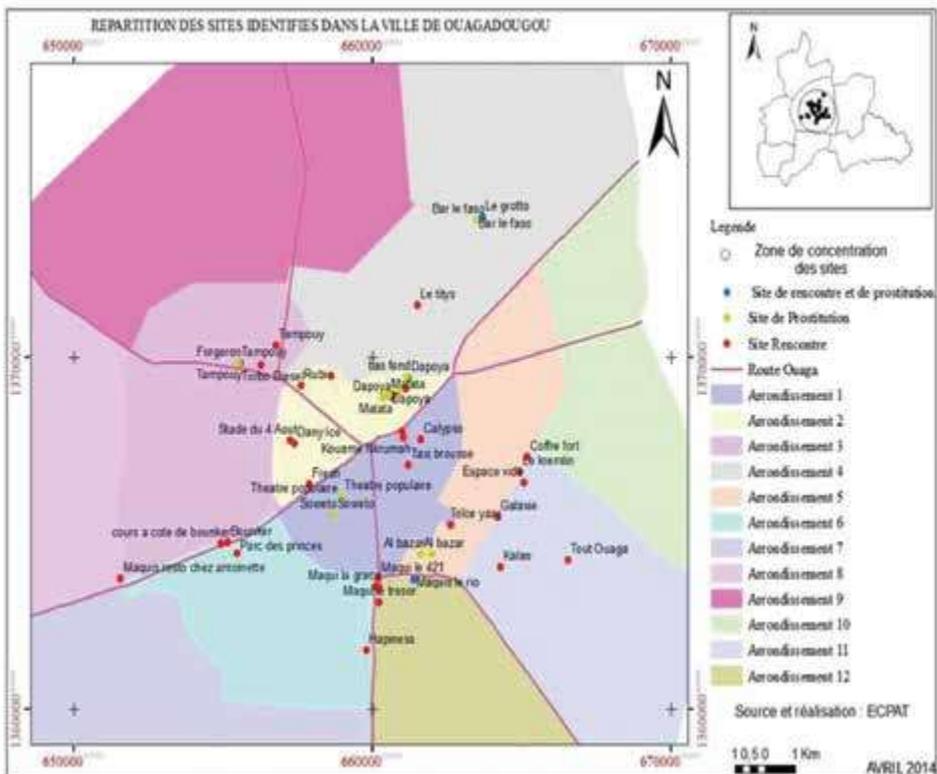
PROFIL DES ABUSEURS ET LIEUX DE PROSTITUTION



Caractéristiques des lieux de prostitution

En 2001, une cartographie des sites de prostitution à Ouagadougou a été réalisée par le Comité National de Lutte contre le SIDA.

Il ressort de cette cartographie qu'il existerait 108 sites potentiels de prostitution de mineurs répartis dans 18 secteurs de la ville.



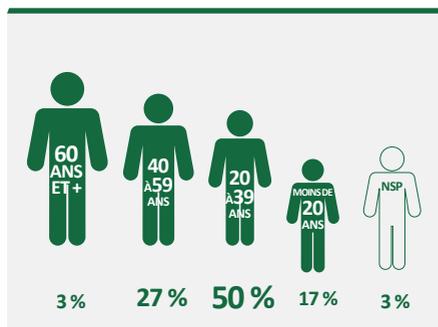
Profil des abuseurs et types d'actes sexuels demandés

L'analyse du profil des abuseurs des mineures en situation de prostitution prend en compte leur âge, leur sexe et les actes sexuels qu'ils sollicitent ordinairement.

Âge des clients

L'âge des clients comprend les moins de 20 ans aux plus de 60 ans et se trouve réparti comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Répartition par tranche d'âge des clients



Sexe des clients

99% des mineures ont des rapports sexuels avec des hommes contre 1% qui ont des rapports sexuels avec des filles/femmes.

Types d'actes sexuels demandés

En plus des actes sexuels proposés par les filles, certaines proposent la réalisation de films pornographiques (1%), des strip-teases dans les clubs (0,5%) et des services d'escorte d'étrangers et de touristes (1%).

Profil des intermédiaires et rémunération

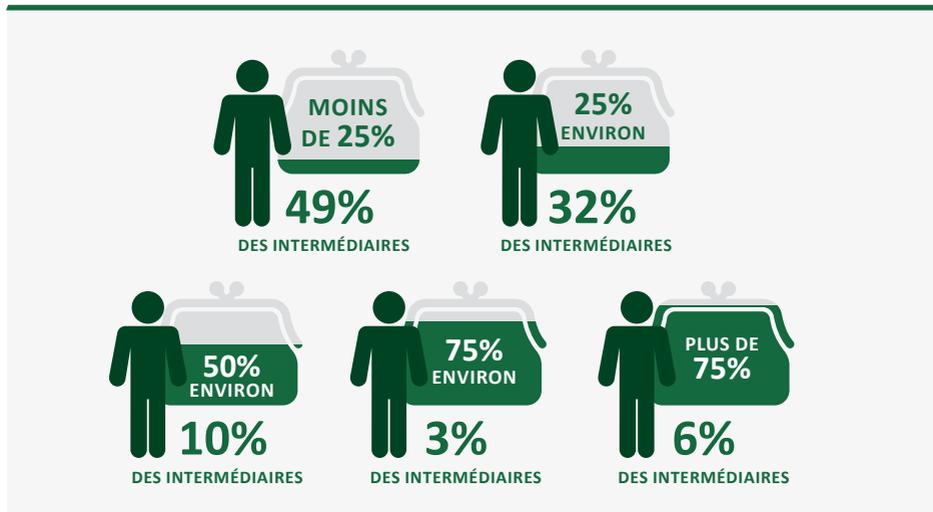
44% des mineures enquêtées répondent avoir recours à des intermédiaires afin de trouver des clients, d'être protégées et d'avoir accès à des lieux de passe.

Concernant le profil des intermédiaires, il en ressort que : 44% sont responsables de sites de prostitution, 8% sont les patron(ne)s de lieux de formation ou

d'apprentissage, 7% sont les parents ou d'autres membres de la famille biologique, 3% sont des membres de la famille d'accueil, 6% sont les petits amis, 49% les protecteurs et 7% autres.

La rémunération des intermédiaires se fait par le prélèvement d'un pourcentage sur le montant de la passe. Cette contrepartie peut aller de moins de 25% du montant de la passe à plus de 75%.

Pourcentage du revenu de la passe récupéré par l'intermédiaire



CADRE LÉGAL ET RECOMMANDATIONS



Perception des voies de sortie de la prostitution par les mineures

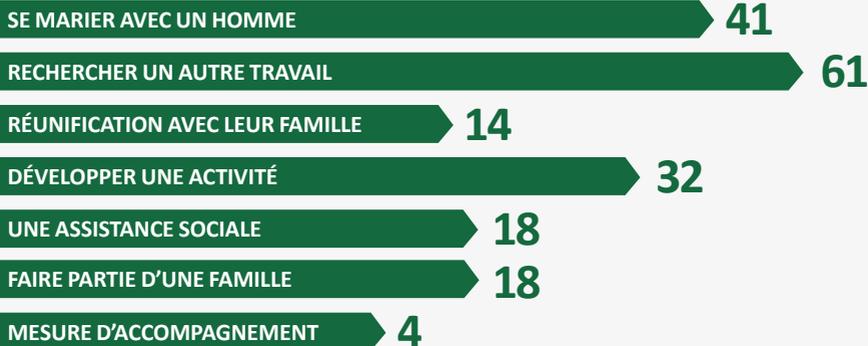
Obtenir un autre travail permettrait l'abandon de la prostitution pour 61% des filles interrogées.

Concernant la connaissance des structures d'accompagnement des mineures en situation de prostitution, 25% des enquêtées ont eu des contacts avec des structures d'assistance et de protection des enfants. 72% des mineures pensent que ces structures peuvent leur apporter du soutien à travers des conseils d'orientation.

Parmi les mineures qui projettent de renoncer à la pratique de la

prostitution (228 mineures sur les 243 enquêtées), 41% posent comme condition l'éventualité de se marier avec un homme qu'elles aiment. Celles qui posent comme condition la recherche d'un autre travail représentent une proportion de 61% contre 14% pour qui l'abandon de la prostitution dépendra de leur réunification avec leur famille.

Conditions envisagées pour abandonner la pratique de la prostitution



Contexte juridique et institutionnel

Du point de vue juridique, il existe des normes au plan international et national qui protègent les mineurs sur les questions liées à la prostitution.

Cadre juridique international

- ▶ La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Burkina Faso le 26 janvier 1990
- ▶ La Charte africaine des droits de l'enfant conclue en juillet 1990 à Addis-Abeba, et ratifiée par le Burkina Faso en 1992
- ▶ Le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratifié par le Burkina Faso le 31 mars 2006
- ▶ La Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ratifiée en mai 2001
- ▶ Le Protocole additionnel à la convention des Nations Unies sur la Criminalité Transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) ratifié par le Burkina Faso le 19 février 2002
- ▶ La Déclaration de Stockholm et son plan d'action (1996) sur la lutte contre l'ESEC

Cadre juridique national

- ▶ La loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso
- ▶ La loi n°29-2008/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées
- ▶ Le décret 2014/428/PRES du 19 mai 2014 promulguant la loi n°011-2014/AN du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des mineurs et de la pornographie mettant en scène des enfants
- ▶ Le décret n°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso
- ▶ Le code pénal de 1996

Recommandations

Au regard des résultats de l'étude et suite à un atelier de validation avec les principaux acteurs de la protection de l'enfance, des propositions d'actions efficaces et concrètes ont été définies. Les recommandations

s'adressent aux structures étatiques, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers et acteurs qui œuvrent à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Prévenir la prostitution des enfants

INFORMATION ET SENSIBILISATION

- ▶ Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à destination du grand public sur les facteurs favorisant l'entrée dans la prostitution des mineurs et sur les droits de l'enfant en général
- ▶ Renforcer les capacités des enfants sur les techniques d'autoprotection par des méthodes ludiques et participatives
- ▶ Promouvoir le dialogue familial entre parents et enfants, notamment sur les questions de sexualité, de violences sexuelles et de santé reproductive
- ▶ Informer et sensibiliser les acteurs de l'éducation sur la prévalence de la prostitution chez les mineurs élèves
- ▶ Constituer un réseau de journalistes spécialisés sur la problématique de l'ESEC, afin de communiquer des informations justes et préventives sur l'ESEC

PRISE EN CHARGE DES PUBLICS VULNÉRABLES OU EXPOSÉS

- ▶ Veiller à l'application effective de la gratuité scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans, notamment dans l'enseignement post-primaire
- ▶ Proposer des formations professionnelles adaptées (courtes, faible coût, etc.) pour les jeunes afin de leur assurer une insertion économique et sociale réussie
- ▶ Mettre en place des centres d'écoute et d'orientation pour les mineurs qui rencontrent des difficultés scolaires, familiales et font face à d'autres vulnérabilités
- ▶ Accompagner les familles démunies afin que les parents puissent garantir une protection effective de leurs enfants, notamment à travers des activités génératrices de revenus incluant une formation et un accompagnement psychosocial

Protéger les enfants en situation de prostitution

PROTECTION ET ASSISTANCE

- ▶ Informer les enfants en situation de prostitution sur les risques liés à la pratique de la prostitution, les structures d'aide et les lieux de dépistage du VIH/SIDA
- ▶ Répertorier les centres de santé de référence pour la prise en charge médicale des enfants en situation de prostitution afin de proposer une meilleure orientation et prise en charge
- ▶ Renforcer les solutions d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de prostitution (familles d'accueil)
- ▶ Alléger le dispositif d'accès au certificat médical
- ▶ Développer des stratégies de réintégration familiale des mineurs en situation de prostitution
- ▶ Développer des stratégies de sortie de la prostitution adaptée aux profils des jeunes

RENFORCEMENT DES PRATIQUES

- ▶ Mettre à jour régulièrement la cartographie des sites de prostitution afin de mieux cibler les interventions de terrain
- ▶ Proposer des formations aux professionnels de la justice sur les législations spécifiquement liées à la lutte contre l'ESEC et sur les procédures d'identification et de référencement des victimes
- ▶ Intégrer dans les curriculums de formation des agents des forces de l'ordre et de sécurité, des travailleurs sociaux des modules sur l'écoute et l'audition des mineurs victimes et leur prise en charge

Pour des actions concertées et efficaces

RENFORCEMENT DU SYSTÈME LÉGISLATIF ET DE SON APPLICATION

- ▶ Avoir un plan d'action national de protection de l'enfant qui intègre la problématique de l'ESEC
- ▶ Allouer les ressources nécessaires à une mise en œuvre et un suivi effectifs de ce plan d'action
- ▶ Appliquer toutes les dispositions juridiques et réglementaires relatives à la prostitution des mineurs et sanctionner les abuseurs

RENFORCER LA COOPÉRATION ET LA COORDINATION ENTRE LES STRUCTURES

- ▶ Renforcer le dispositif pour le contrôle des passages des enfants en zones transfrontalières
- ▶ Renforcer les services d'appel téléphonique d'assistance gratuits et autres mécanismes de détection et de signalement de cas de violences sexuelles dont sont victimes les mineurs
- ▶ Renforcer la coopération et la communication inter-Etats par rapport à la lutte contre l'ESEC



**BUREAU D'ECPAT FRANCE
À OUAGADOUGOU**

**01 BP 2159 OUAGADOUGOU 01
BURKINA FASO**